

**Question**

La gestion du trafic et le giratoire de Champ-Raclé à Galmiz ont fait déjà l'objet de questions et d'interventions. Avec l'acceptation, l'année dernière, du crédit d'engagement pour l'assainissement des carrefours dangereux, le Grand Conseil a ouvert la voie à la construction du giratoire de Champ-Raclé. Le Conseil d'Etat a pour sa part promis de commencer les travaux sans tarder. Il était question de 2007. Depuis lors, il y a eu d'autres accidents avec blessés et la construction du giratoire semble avoir passé aux oubliettes. La population est irritée de voir l'inaction des autorités et ne comprend pas pourquoi des solutions non bureaucratiques ne sont pas rapidement cherchées et trouvées pour la construction de ce giratoire qui ne pose pas de problèmes techniques particuliers. Faut-il d'autres blessés graves ou même des morts pour que les choses bougent ? Je remercie le Conseil d'Etat pour sa prise de position à l'attention du Parlement et à celle des habitants de notre région et de notre district.

Le 29 mai 2007

**Réponse du Conseil d'Etat**

Un giratoire provisoire sera aménagé et améliorera la sécurité routière du carrefour de Champ-Raclé. Il ne fait toutefois pas partie du décret du 2 novembre 2006 relatif au crédit d'engagement pour l'assainissement des carrefours dangereux du réseau routier cantonal, mais du décret du 11 mai 1993 relatif aux travaux d'assainissement des secteurs dangereux (points noirs) du réseau routier cantonal.

Le carrefour de Champ-Raclé se trouve dans la zone « S » de protection des captages de la ville de Morat. Cette situation particulière fait l'objet d'une analyse attentive tant du Service des ponts et chaussées que du Service de l'environnement.

En améliorant la sécurité routière, un giratoire permettra également de mieux protéger les captages. Le dispositif sera complété par des glissières de sécurité du côté des captages, limitant les risques de renversement d'un véhicule contenant des substances susceptibles d'altérer les eaux. La Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions a donc décidé d'aménager rapidement ce giratoire provisoire. L'assainissement définitif du carrefour – y compris la protection des captages – fera l'objet de travaux ultérieurs.

Le projet de giratoire va être mis à l'enquête prochainement. Les travaux se réaliseront cet automne, pour autant qu'il n'y ait pas d'opposition à ce projet.

Fribourg, le 26 juin 2007